

MUSIQUE

Définition et objectifs

L'enseignement de la musique au lycée se situe dans la continuité de celui dispensé au collège au titre de l'éducation musicale obligatoire. Il y approfondit ses dimensions technique et culturelle permettant d'aborder les grandes questions qui irriguent l'histoire des musiques comme les pratiques musicales contemporaines.

L'enseignement prend en compte la diversité des parcours de formation des élèves : éducation musicale au collège pour tous, classes à horaires aménagés musicales (CHAM), formation instrumentale en école de musique ou conservatoire pour certains. La rencontre de ces multiples profils dynamise les pratiques musicales menées en classe et enrichit les rencontres culturelles de points de vue complémentaires.

Les pratiques musicales s'adossent aux compétences instrumentales et vocales de tous les élèves et privilégient toujours le travail de l'expression artistique individuelle et collective. L'approche culturelle prend en compte la diversité des répertoires en sollicitant la sensibilité et la curiosité des élèves.

Par l'articulation permanente de ces deux composantes (pratique et culturelle), l'enseignement facultatif de musique en seconde poursuit les objectifs généraux suivants :

- découvrir, comprendre et connaître des expressions musicales diversifiées ;
- enrichir une culture musicale et artistique adossée aux œuvres étudiées et interprétées ;
- développer une autonomie critique au sein de ses pratiques musicales ;
- connaître et utiliser des ressources de l'environnement culturel quotidien (technologies, Internet mais aussi lieux de formation et de diffusion du spectacle).

Les contenus du programme peuvent être volontiers approfondis en croisant les regards de plusieurs disciplines sur certains aspects des trois problématiques étudiées durant l'année scolaire. L'enseignement facultatif de la musique en seconde peut ainsi devenir le point de départ d'une association disciplinaire pouvant bénéficier à l'enseignement de l'histoire des arts.

L'enseignement s'enrichit de pratiques musicales collectives (vocales, instrumentales) proposées à tous les élèves du lycée. Celles-ci s'adossent à des projets artistiques – qui gagnent à réunir plusieurs établissements – et aboutissent chaque année à une ou plusieurs présentations publiques du travail réalisé.

La vie culturelle extérieure au lycée peut opportunément enrichir l'enseignement de la musique. Le professeur pourra organiser des rencontres avec ses acteurs (chanteurs, comédiens, danseurs, instrumentistes, orchestres, etc.) ou ses structures culturelles (organismes de diffusion et de production, etc.). Il gagnera également à tirer un parti approprié des manifestations programmées durant l'année (concerts, spectacles, festivals, expositions, etc.).

Programme

- **Deux grands champs de compétence**

Prolongeant l'éducation musicale apportée par les années collège, l'enseignement facultatif de la musique en seconde poursuit le développement de deux grands champs de compétences qui se nourrissent de connaissances culturelles, techniques et méthodologiques spécifiques.

- Produire, c'est pratiquer les langages de la musique afin de développer une expression artistique maîtrisée, individuelle ou collective ; permettant de diversifier les pratiques et les répertoires rencontrés, la voix reste l'instrument le plus immédiat pour atteindre cet objectif. Ses potentialités sont enrichies d'autres ressources instrumentales, qu'il s'agisse de celles apportées par les élèves, parfois instrumentistes, ou des sources sonores disponibles en classe (piano, percussions, etc.) ; enfin, les outils de l'informatique musicale (TICCE¹) peuvent encore diversifier cet ensemble.
- Percevoir, c'est développer l'acuité auditive au service d'une connaissance organisée et problématisée des cultures musicales et artistiques dans le temps et l'espace ; œuvres et productions musicales de toutes époques peuvent ainsi être étudiées, d'une part pour apprendre à en percevoir les diverses caractéristiques, d'autre part pour toujours en mesurer les spécificités au regard de l'histoire, de la culture d'origine, de leurs

¹ Technologies de l'information, de la communication, de la création pour l'éducation

liens avec les contextes artistiques, esthétiques ou sociaux ; apprendre à percevoir, c'est apprendre à interroger les œuvres qui font l'histoire de la musique et des arts - comme leurs réalités contemporaines - au-delà de leurs apparences premières ; c'est enfin s'interroger sur la place qu'occupent le sonore et la musique au quotidien dans les cultures et sociétés d'aujourd'hui.

Ces principes permettent d'identifier les objectifs de formation poursuivis par le travail de l'année. L'élève y acquiert des connaissances, y développe ses capacités à les utiliser et mobilise ainsi l'ensemble des compétences présentées ci-dessous.

Champs de compétence	Compétences appliquées
Produire : réaliser une pratique musicale adaptée à son niveau technique, prenant place dans un collectif, notamment en lien avec une ou plusieurs des problématiques étudiées et les répertoires retenus pour son étude.	<ul style="list-style-type: none">- interpréter un répertoire et en comprendre les éléments constitutifs ;- chanter ou jouer sa partie dans une pratique instrumentale et/ou chorale collective en restant attentif à toutes les autres ;- manipuler et développer certaines figures de langage préalablement identifiées.
Percevoir : développer sa capacité à recevoir et découvrir des musiques nombreuses et diversifiées ; identifier les éléments et processus mis en œuvre par le langage musical ; savoir conduire le commentaire critique d'une œuvre musicale dans le cadre de la problématique étudiée.	<ul style="list-style-type: none">- comparer (ressemblances et différences) à d'autres musiques étudiées ;- argumenter un point de vue critique appuyé sur les éléments identifiés du langage musical (timbre et espace, temps et rythme, dynamique, successif et simultané, forme, styles²) ;- mobiliser ses connaissances sur l'entrée étudiée, selon les thématiques choisies ;- solliciter des compétences relevant d'autres domaines de connaissance (champs artistiques, sciences humaines, etc.) ;- mobiliser des références connues puisées dans l'histoire de la musique, des arts et des idées ;- utiliser les outils numériques d'aide au commentaire, à la documentation et à la création musicale.

De ces acquisitions naissent deux compétences plus larges :

- rendre compte d'un travail mené dans le cadre d'une problématique du programme ;
- interroger sa motivation et ses aptitudes à poursuivre une formation musicale en cycle terminal.

Le développement de ces deux champs de compétence s'appuie d'une part sur une diversité de pratiques musicales menées en classe, d'autre part sur l'étude successive de trois problématiques relevant de la culture musicale et artistique.

• Pratiques musicales

Mobilisant aussi bien la voix des élèves que leurs éventuelles compétences instrumentales, les pratiques musicales peuvent également mobiliser les outils d'édition et de création mis à disposition par les technologies (TICCE). Dans tous les cas, elles permettent une compréhension de l'intérieur du discours comme une maîtrise effective des éléments qui le constituent. Qu'il s'agisse d'interpréter, d'arranger, d'improviser voire d'inventer et de créer de la musique, les pratiques proposées reposent sur la sensibilité de l'élève et ouvrent à des expériences où le plaisir peut rencontrer l'émotion : dans tous les cas, l'élève apprend alors à en tirer parti tout en maîtrisant les conséquences. Les diverses pratiques musicales permettent également de s'approprier des connaissances techniques diversifiées et de vivre, individuellement et collectivement, une expérience artistique. Chaque connaissance fait ainsi l'objet d'une écoute, d'une identification, d'un éventuel codage et d'une expérimentation individuelle et collective.

² On s'appuiera utilement sur les programmes de l'éducation musicale au collège qui présentent un ensemble de référentiels où les connaissances, capacités et attitudes sont organisées selon ces mêmes catégories (arrêté du 9 juillet 2009, BOEN n°6 du 28 juillet 2008 - http://media.education.gouv.fr/file/special_6/21/4/programme_musique_general_33214.pdf)

Toute situation de pratique musicale repose sur l'interaction continue de plusieurs composantes constitutives du discours musical. Qu'elles relèvent du timbre et de l'espace, de la dynamique, du temps et du rythme ou encore de la forme, ces composantes ne peuvent être isolées si l'on veut prendre la mesure de la richesse d'un discours et en améliorer le rendu artistique.

• Culture musicale et artistique

Il s'agit ici de mobiliser les compétences des élèves pour enrichir progressivement leur culture musicale et artistique sans limitation d'époque, de genre ou de lieu. Ce travail poursuit celui mené tout au long du collège et densifie un réseau de références constitutif d'une connaissance de l'histoire de la musique, de sa chronologie comme des styles et esthétiques qui la caractérisent. Cette perspective engage également l'élève à s'ouvrir à d'autres champs de la sensibilité et de la connaissance (arts visuels, littérature, sociologie, sciences).

La solidité comme la diversité de la culture musicale et artistique ainsi construite amènent l'élève à écouter avec curiosité des styles musicaux de toutes traditions sur lesquels il peut émettre un avis personnel et argumenté.

Trois problématiques seront obligatoirement traitées au cours de l'année scolaire. Chacune peut être abordée selon différentes perspectives qui s'articulent les unes aux autres :

Les rapports de la musique au texte	<ul style="list-style-type: none">- Nature des textes (genre, sens, forme) et leurs rapports aux types d'écriture- Absence ou présence sonore du texte utilisé- Déroulement musical / déroulement narratif- Traitement du texte lié à sa mise en musique- Texte, voix, instrument : équilibres et échanges
Les rapports de la musique à l'image	<ul style="list-style-type: none">- Musique et cinéma- Musique et multimédia- Musique et publicité- Son, bruitage, musique ?
Les rapports de la musique à la société	<ul style="list-style-type: none">- Rôle de la musique et des musiciens dans le champ social (musique savante / musique de divertissement, musique de cour / musique populaire, musique religieuse / musique profane, etc.)- La notion de goût : phénomènes de modes, médias, etc.- Les métissages musicaux (particulièrement depuis le milieu du XXe siècle) : enrichissement des traditions musicales occidentales, formes et esthétiques hybrides (influences croisées entre musiques populaires et musiques savantes)

Le travail sur chaque problématique s'équilibre entre regard technique et réflexion esthétique. Dans cette perspective, le professeur choisit pour chaque problématique au moins deux œuvres de référence donnant lieu à un travail approfondi. Ce travail est enrichi par d'autres témoignages sonores périphériques à chaque œuvre choisie.

Cette démarche permet en outre, par des choix pertinents, d'une part d'observer la constance de ces questionnements dans l'histoire et la géographie de la musique, d'autre part de renforcer autour de témoignages de référence la perception chronologique de la création musicale.

L'ensemble de ces travaux peut être fréquemment enrichi des ressources disponibles sur l'Internet. C'est alors l'occasion, en prolongement du B2i certifié au collège, d'approfondir un usage critique du réseau au bénéfice d'une réflexion approfondie sur les trois problématiques du programme.

Évaluation des acquis des élèves

L'évaluation pose un diagnostic, identifie des difficultés, mesure des progrès et valide des compétences. Elle doit également aider l'élève à devenir acteur de sa formation en lui permettant d'identifier ses acquis, ses difficultés, comme le chemin qu'il a parcouru.

La mise en œuvre d'une évaluation visant les objectifs fixés par le programme et notamment les compétences précisées ci-dessus exige de porter attention à chacun des points suivants :

- Les situations pédagogiques doivent permettre d'observer les élèves au travail et permettre de vérifier, apprécier et mesurer leur capacité à mobiliser leurs acquis.
- Les moyens mis en œuvre doivent privilégier la mesure des progrès - sans forcément les quantifier - et permettre d'identifier les obstacles à la réussite.
- Les référentiels d'évaluation et les critères d'appréciation qui les constituent doivent être connus et compris des élèves afin qu'ils dépassent leurs difficultés et s'inscrivent dans une démarche dynamique.
- Le résultat d'une évaluation doit aider l'élève à se fixer des objectifs de travail accessibles qui entretiennent alors sa motivation.

Respecter chacune de ces exigences permet de fixer précisément un ou plusieurs objectifs de formation pour chaque séquence et activités qui la constituent.

Dans tous les cas, les compétences de référence présentées ci-dessus posent le cadre général pour l'évaluation des acquis des élèves.